

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq

Le : 11 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur David FRETILLE, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Déborah CORNILLOT, Monsieur David BARLET, Madame Fatima BOUKILI, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Lakhdar ABED, Madame Muriel COTTIER, Madame Elodie HAMELIN, Monsieur Guy DESVILLES, Monsieur Jacques MIGOZZI, Monsieur Florent ALVAREZ ;

PROCURATIONS : Monsieur Michel BAUDU à Monsieur François POIRSON, Monsieur Arnaud BOUHIER à Monsieur Olivier TERRAZ, Monsieur Ludovic DELHOUME à Madame Nadine BURGAUD, Monsieur Patrice CHAUVET à Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Sylvie DEBIAIS à Monsieur Jacques MIGOZZI ;

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Chloé RESTOUEIX, Monsieur Stéphane CARILLON, Monsieur Denis AGNESE ;

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

Délibération n°2025 04-17 Convention de mise à disposition à titre gratuit de l'Espace Mazelle

Vu les articles L.2121-29, L.2122-22, L.2125-1, L.2144-3 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la requête des organisateurs du comité départemental Miss France pour la mise à disposition gratuite de l'Espace Mazelle à Madame le Maire,

Considérant l'engagement de la commune en faveur de la promotion et de la valorisation de son image, ainsi que de son attrait à l'extérieur,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit de l'Espace Mazelle, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Votants : 24

Présents : 19

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 087-218712503-20250411-20250417-DE

Après avoir délibéré, à **21 voix pour et 3 abstentions**, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 15 avril 2025

Affiché / Notifié le 15 avril 2025

Certifié exécutoire le 15 avril 2025

Publié le 15 avril 2025

